Annexe 1 : Règles de communication et d'utilisation du logo Genève Région – Terre Avenir en restauration

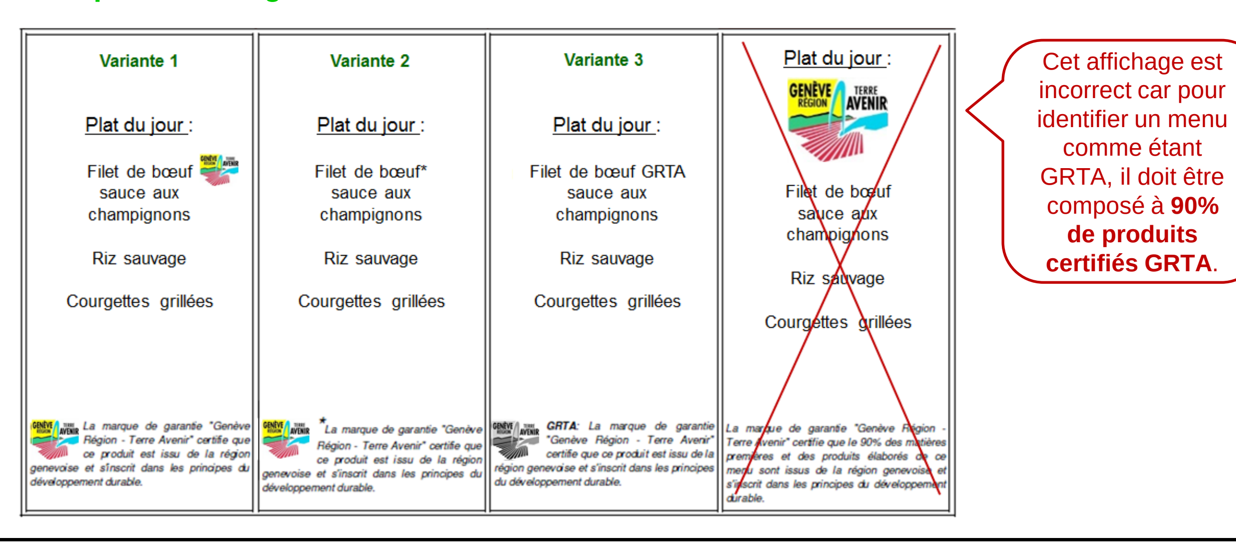
La marque de garantie Genève Région – Terre Avenir rassemble des exploitants agricoles de toutes les filières : céréales et oléagineux, maraîchage, viticulture, arboriculture, horticulture et apiculture mais aussi des éleveurs de bovins, caprins, porcins, ovins, bisons et volailles. On compte également de nombreux transformateurs tels que les bouchers ou les boulangers.

Chaque produit GRTA proposé sur un menu, affiche ou panneau d'affichage doit suivre les règles suivantes :

1) Le produit GRTA doit être identifié par un logo , un symbole "*" ou l'acronyme "GRTA".

2) En bas de page du menu, le texte suivant : **La marque de garantie "Genève Région – Terre Avenir" certifie que ce produit est issu de la région genevoise et s'inscrit dans les principes du développement durable**, ainsi que **le logo** et **la mention choisie** doivent être mentionnés.

Exemple d'affichage :



Attention : la mention GRTA figure à côté de l'intitulé d'un produit et non d'une recette.

Exemples :

× gratin de pommes de terre GRTA	✓ gratin aux pommes de terre GRTA
× cake au citron GRTA	✓ cake au citron à la farine GRTA
× purée de carottes GRTA	✓ purée aux carottes GRTA

Pour identifier une recette comme étant GRTA, il faut que celle-ci soit à **90% composée de matières premières GRTA**.

Pour tous renseignements : elodie.marafico@etat.ge.ch ou 022 388 71 32.

Règles de communication et d'utilisation du logo Genève Région – Terre Avenir suite

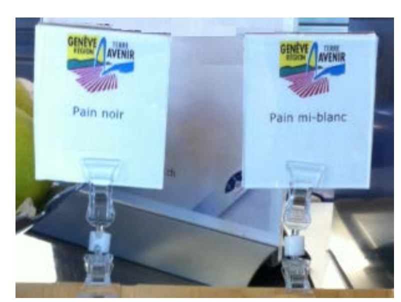
Chaque produit GRTA présent sur un buffet, comptoir ou présentoir doit suivre les règles suivantes d'affichage :

1) Le produit GRTA doit être identifié par une étiquette avec logo ou un drapeau GRTA.

2) Les étiquettes personnalisées doivent utiliser le logo ou l'acronyme GRTA suivi du texte suivant : **La marque de garantie "Genève Région – Terre Avenir" certifie que ce produit est issu de la région genevoise et s'inscrit dans les principes du développement durable**.

Exemple d'étiquetages GRTA :







Lors de réalisation de matériel publicitaire GRTA, nous vous demandons de bien vouloir nous faire valider le visuel et le contenu avant publication.

Exemples :



